



Cohabitation de deux contrats de travail

Par **Jeanot**, le **09/12/2008** à **21:34**

Je suis salarié à plein temps du lundi matin au vendredi soir . Puis je exercer une autre activité salariée le week-end dans un tout autre domaine d'activité qui n'entre absolument pas en concurrence avec mon travail principal?

Si oui il y at'il l'obligation de mettre au courant mon employeur principal , ou un formalisme particulier.?

Merci

Par **Visiteur**, le **10/12/2008** à **10:23**

bonjour,

oui a condition de ne pas dépasser le maximum autorisé...

en principe non.. si vous n'avez pas la même activité.